



Dans le cadre de la révision de Plan général d'affectation (PGA), notre mandataire, le Bureau Jaquier Pointet, effectuera des relevés sur le territoire communal à l'aide d'un drone, opérations planifiées sur 2 à 3 jours courant mai, voire jusqu'à fin juin 2019 en fonction des conditions météo



- Les prises de vues seront effectuées entre 11h30 et 14h30 et à une altitude d'env. 70 mètres. Chaque secteur, autant pour la zone urbanisée du village que pour la Manguettaz et Niédens, sera survolé durant 5 minutes environ.
- La protection des données/protection de la sphère privée sera garantie car les personnes qui seraient susceptibles d'être filmées ne seront pas clairement identifiables.
- Sur la base du cadre légal, l'annonce des vols n'est pas nécessaire mais la Municipalité souhaite en informer la population par l'intermédiaire de cette annonce.